

**Commission de la circulation, de l'accessibilité
et de la mobilité douce
Rapport de la réunion du 12/11/2024**

Membres présents :

MM. Steffen, Rasqui, co-présidents ; Mme Juncker, MM. Angelsberg, Bauer, Biltgen, Dengler, Fernandes, Halsdorf, Jacoby, Mayer, Solvi, Theis, membres ; Jungels, commissaire de police ; Reding, agent municipal ; Schumacher, secrétaire

Membres absents :

MM. Büchler, Schaaf, Thill ; membres

1. La commission approuve le rapport de la séance du 16 septembre 2024.
2. Un membre de la commission, employé à l'Administration des ponts et chaussées de Diekirch, annonce que le revêtement de la chaussée du pont Patton sera renouvelé dès que l'entreprise de construction et l'administration auront trouvé un accord commun.
3. Boulevard Grande-Duchesse Charlotte : Les habitants de la rue concernée se sont adressés au collège échevinal dans une lettre collective pour attirer son attention sur les problèmes de sécurité et de circulation. Après avoir analysé la lettre et les propositions d'amélioration des habitants, la commission décide d'attendre l'achèvement du chantier adjacent et de réévaluer la situation à un moment ultérieur.
4. Discussion libre des membres, principalement sur la sécurité et la modération du trafic : Les points suivants sont abordés et des propositions d'amélioration sont soumises.

Cité Waarkdall :

- Élévation du carrefour des rues Welscheid, Buchen et Waarkdall, avec la construction d'un trottoir traversant.



- Marquage des « priorités à droite » avec répétition de la signalisation au sol de la zone « 30 km/h ».
- Mettre en place des ralentisseurs sur le tronçon situé entre les maisons numéros 4 et 62 dans la Cité Waarkdall pour limiter la vitesse.

Lotissement « Auf dem Moor » :

- Marquage des « priorités à droite » avec répétition de la signalisation au sol de la zone « 20 km/h ».
- Les sorties du chemin piétonnier, situées au centre du lotissement, sont dangereuses car la visibilité pour les automobilistes est limitée. De plus, des barrières de sécurité aux sorties donnant sur les rues seraient très utiles pour éviter les accidents impliquant des enfants.
- Installer des ralentisseurs dans la rue Eugène Simon, à proximité de la maison 32, pour limiter la vitesse.
- Le « Citybus » circule trop souvent à une vitesse excessive à travers le lotissement. Une zone limitée à 20 km/h y est en vigueur.

Rue de l'Ecole Agricole :

- Le manque d'emplacements de stationnement est important en raison de la présence des élèves de l'école voisine.
- Une vitesse excessive à travers le quartier est toujours constatée.
- Mettre en place des ralentisseurs dans la rue.
- La circulation des vélos à contre-sens devrait être supprimée.

Rue de Bastogne :

-Adaptation des limites de vitesse en fonction de l'augmentation du trafic. Une proposition de limiter la vitesse à 50 km/h est faite, à savoir depuis le centre-ville en direction de Feulen, jusqu'à la hauteur de la maison numéro 185, suivie d'une limite de 70 km/h jusqu'au-delà de l'entrée de la rue Michel Rodange.

Rue des Romains :

-En raison de la largeur insuffisante du trottoir dans le virage à droite près de la maison numéro 21, il est proposé d'installer un ralentisseur et de fixer une limite de vitesse à 20 km/h.

Rue de Warken / rue de Feulen – « Schiltzeneck » :

-Le court segment de rue à sens unique n'est malheureusement toujours pas observé. Même le système de navigation dans la voiture guide le chauffeur à travers cette rue à sens unique, de la rue de Feulen vers la rue de Warken en direction de Warken.



Avenue John F. Kennedy :

- Un marquage au sol séparant le trottoir de la piste cyclable serait avantageux.

Avenue Lucien Salentiny / Avenue John F. Kennedy / Place de la Gare :

- Malheureusement, une piste cyclable sécurisée fait défaut ici.

Bornes électriques de recharge :

La réglementation des bornes de recharge électriques pour voitures n'est pas correctement définie.

Il s'agit spécifiquement de la recharge des voitures pendant la nuit sur des places de stationnement publiques dans des quartiers résidentiels, pour les habitants qui n'ont pas la possibilité de recharger leur voiture à domicile.

Il serait souhaitable qu'un représentant du ministère assiste à une réunion de la commission pour clarifier ce problème et nous proposer des solutions.

La prochaine réunion est prévue pour le lundi, 10 février 2025 à 19h00.

Ettelbruck, le 09/12/2024

Les Co-Présidents,

Christian Steffen / Luc Rasqui

Le Secrétaire,

Luc Schumacher

